|  |
| --- |
| **DECLARATION 002 DU COLLECTIF DES CANDIDATS A L’ELECTION PRESIDENTIELLE DU 18 OCTOBRE 2020** |

Le Collectif des candidats à l’élection présidentielle du 18 octobre 2020 s’est réuni le jeudi 29 octobre au siège du Parti de l’Action Citoyenne par le Travail (PACT) à l’effet d’examiner les problèmes posés par l’organisation de cette élection nationale.

**Les discussions ont porté essentiellement sur :**

1. **Les conditions d’organisation du scrutin ;**
2. **Les résultats provisoires annoncés par la CENI ;**
3. **Le traitement du contentieux électoral par la Cour constitutionnelle ;**
4. **La visite de la mission conjointe CEDEAO-UA-NU ;**
5. **Les violences post-électorales.**
6. **Les conditions d’organisation du scrutin**

Les participants ont été unanimes à reconnaitre que le scrutin a été entaché de graves irrégularités. Il a été notamment enregistré des substitutions, des falsifications et des disparitions inexplicables de PV lors des centralisations. En outre, les dispositions de l’article 85 du Code électoral confirmées par l’Ordonnance **№ 07/P/CC/2020** du 16 octobre 2020 faisant obligation à la CENI de délivrer à chaque candidat une copie lisible du PV du bureau de vote n’ont nullement été appliquées.

1. **Les résultats provisoires annoncés par la CENI**

Compte tenu des graves irrégularités enregistrées avant, pendant et après le scrutin, les participants ont décidé de rejeter catégoriquement les résultats provisoires proclamés par la CENI samedi 24 octobre au Palais du Peuple.

1. **Le traitement du contentieux électoral par la Cour constitutionnelle**

Les candidats ont décidé d’introduire chacun un recours à la Cour constitutionnelle. Ils lancent un appel à cette Cour constitutionnelle pour qu’elle fasse preuve de responsabilité et d’objectivité dans le traitement du contentieux électoral.

Le Collectif invite la Cour constitutionnelle à dire le droit, rien que le droit, afin de rétablir la vérité des urnes et pour éviter de mettre en danger la paix sociale et la stabilité du pays.

1. **La visite de la mission conjointe CEDEAO-UA-NU**

Le Collectif a été informé du séjour en Guinée du 25 au 27 octobre d’une mission conjointe de la CEDEAO, de l’UA et des NU à l’effet d’apaiser les tensions et de trouver des solutions à la crise post-électorale. Le Collectif déplore le fait que cette mission n’ait rencontré que deux candidats sur les douze qui ont participé à l’élection présidentielle.

1. **Les violences post-électorales**

Le Collectif condamne les violences d’où qu’elles viennent et déplore l’utilisation par les forces de défense et de sécurité d’armes létales lors des opérations de maintien d’ordre, de même que les arrestations arbitraires visant à museler toute opposition au pouvoir.

Le Collectif invite le gouvernement à identifier les auteurs des crimes et à les déférer devant les tribunaux compétents conformément à la loi.

Le Collectif adresse ses condoléances à tous ceux qui ont perdu des proches et souhaite prompt rétablissement aux blessés.

Conakry, le 30 octobre 2020.

**Le Collectif**

**LES PARTIS SIGNATAIRES**

**AFC, FAN, MND, NGR, PACT, PADES, RGD, RRD, UDIR, UFDG**